



Traité Erouvin

Michna 9 - Chapitre 3

רַבִּי דוֹסָא בֶּן אֲרִכְיִיס אָמַר: הָעוֹבֵר לִפְנֵי הַתְּבָה בְּיוֹם טוֹב
שֶׁלֹּאֲשׁ הַשָּׁנָה אָמַר: הִמְלִיצְנוּ אֶת יוֹם רֹאשׁ הַחֹדֶשׁ הַזֶּה, אִם
הַיּוֹם וְאִם לְמָחָר. וְלִמָּחָר הוּא אָמַר: אִם הַיּוֹם וְאִם לְאַחֶשׁ. וְלֹא
הוֹדוּ לוֹ חֲכָמִים.

Rabbi Dossa ben Harkinass dit que le ministre officiant doit intercaler, lors [de la prière] du premier jour de Roch Hachana, [la formule :] « Renforce-nous, Hachem notre Dieu en ce jour de Roch 'Hodech, qu'il tombe aujourd'hui ou demain ».

Le lendemain, il [intercalera la même formule, mais la] clôturera par les termes : « qu'il soit tombé aujourd'hui ou hier ».

Les Sages ne furent pas d'accord avec lui.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions